

Notes de la séance de la Commission d'établissement de Pierrefleur

14 mars 2018 à 20h

Salle des maîtres de Pierrefleur

- Parents :** Benitez Vanessa, Hollender Candice, Hornickel Zuhey, Tumminello Teodoro, Prahin Jean-François
- Professionnels :** Perroud Nathalie, Turcotte Claudia, Subilia Xénia
- Organisations :** Marquis Marie-jo, Radic Marija,
- Autorités politiques :** Fracheboud Cédric
- Excusés/absents :** Charollais Gonin Myriam, Favre Céline, Ott Hélène, Vittoz Ghislaine
- Autre :** Mariani Jean-François

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 15 février 2018
3. Préparation de la soirée « Portes ouvertes » du 22 mars 2018
4. Distribution du matériel pour la soirée du 22 mars 2018
5. Décisions, suites à donner
6. Admission(s) / démission(s) / changement(s) de fonction
7. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)
8. Divers et propositions individuelles :
 - Accident de la voie publique dans le Ch. De Vallombreuse
 - Participation des écoles à la fête de quartier mi-juin

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance est approuvé.

2. Adoption du PV du 15 février 2018

Madame Nathalie Perroud a demandé à ce que des changements soient effectués au PV de la dernière réunion. Les changements demandés et acceptés sont les suivants:

1) Rajouter M. Jean-François Mariani dans la liste des personnes présentes dans le PV sous la catégorie « Autre » étant donné que M. Mariani n'a pas été élu par le corps enseignant, mais est un aide à la direction pendant l'absence des doyennes.

2) Dans le point « Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour », remplacer la phrase « La Commission d'établissement a été accueillie par un enseignant ressource, M. Mariani, qui remplace ad intérim les doyennes en congé maladie et qui représente, ce soir, la Direction. » par : « La Commission d'établissement a été accueillie par un enseignant ressource, M. Mariani, aide à la direction pendant le congé maladie des doyennes et qui représente, ce soir, la Direction. ».

N.B. : Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



3) Dans le point « Préparation pour la soirée « Portes ouvertes » du 22 mars 2018 », il a été demandé de rajouter un point sur la discussion qui a eu lieu quant à la place des membres sur le poster. Les phrases suivantes ont été rajoutées : « Il a été discuté de la photo de la Directrice sur le poster. Certains membres se questionnaient quant à son statut au sein de la Commission d'établissement ».

Madame Nathalie Perroud précise que selon la décision numéro 107 (Rév. Janvier 2008) " *Conseil d'établissement – Modalités de désignation des professionnels actifs au sein de l'établissement*" : « La directrice / le directeur de l'établissement est membre de droit du Conseil d'établissement ». Les directeurs sont donc membres de la Commission, mais ils n'ont pas le droit de vote, seulement une voix consultative.

Le PV de la séance du 14 février dernier a donc été adopté à la majorité (11 en faveur / 2 abstentions).

Le Président rappelle que, lors de la dernière réunion, afin de préciser la teneur du poster pour la journée "Portes ouvertes", le sujet du statut de la Directrice au sein de la Commission a été soulevé, qu'une discussion a eu lieu sur ce sujet et que la Commission a décidé d'inclure tous les membres de la Commission sans distinction sur ce poster. Aucun vote n'a eu lieu quant à ce sujet de discussion. Ce sujet, cette discussion et les conclusions de la Commission n'ont à aucun moment eu comme but de nuire à l'un des membres.

Il rappelle également que les PV des séances de la Commission n'ont pas pour but de retranscrire mot pour mot l'ensemble des discussions de la Commission, mais sont un compte-rendu des décisions de la Commission.

3. Préparation de la soirée « Portes ouvertes » du 22 mars 2018

Précédent notre séance, Madame Myriam Charollais Gonin a envoyé par mail une série de questions qui seraient susceptibles d'être posées par les parents lors de la soirée et a demandé quelles sont les réponses à y apporter si elles se présentent.

Plusieurs membres de la Commission s'interrogent sur le rôle de la CE et ses limites. Bien que certaines pistes de réponses soient évoquées, la majorité se range à l'idée de récolter les questions avant d'y répondre et de renvoyer les parents vers les professionnel-le-s sur les questions qui dépassent le champ de compétence de la Commission.

S'ensuit la question : comment récolter les questions ? Mesdames Marija Radic et Claudia Turcotte rappellent que lors de la dernière séance, il avait été proposé d'inscrire les questions sur des post-its qui ont par ailleurs été achetés. Des tableaux blancs seront mis à disposition dans plusieurs bâtiments.

Madame Zuhey Hornickel propose que la CE utilise les questions pour les transposer sur un projet de flyer qui pourrait être distribué aux parents en début d'année scolaire.

Monsieur Jean-François Prahin propose de regrouper l'ensemble des post-its récoltés afin de les traiter et rappelle que nous pouvons également donner l'adresse mail de la CE aux parents qui souhaitent nous envoyer leurs questions via le mail de la Commission de Pierrefleur. Madame Candice Hollender offre de trier, regrouper et traiter par thèmes avant de réfléchir avec les professionnel-le-s aux réponses à y apporter.

Diverses propositions sur les moyens de faire le retour sont évoquées et un long échange entre les membres s'ensuit. Le Président renvoie la décision à plus tard.



4. Distribution du matériel pour la soirée du 22 mars 2018

Madame Claudia Turcotte reprend l'organisation du planning des membres en listant les lieux et les horaires de chacun durant la soirée puis distribue le matériel par bâtiment. Chaque binôme devra écrire à la répondante de site des bâtiments où il sera lors de la soirée "portes ouvertes" pour organiser l'emplacement des membres de la Commission d'établissement. Le premier intervenant CE prend le matériel et le met en place en s'adressant au répondant du site. Mesdames Marija Radic et Claudia Turcotte se chargeront de livrer les briques de jus de pomme sur les sites.

5. Décisions, suites à donner

Madame Marija Radic interpelle la CE sur l'accident de la voie publique qui est survenu durant la semaine et qui a entraîné une brève hospitalisation d'un élève de l'école. Selon diverses sources, l'enfant a été heurté par un véhicule en circulation alors qu'il traversait la route au niveau du passage piéton. Le lieu a déjà été évoqué en début d'année scolaire et avait soulevé de vives inquiétudes chez plusieurs parents.

À l'époque, la CE avait demandé à Monsieur Cédric Fracheboud de se renseigner dans le cadre professionnel. Par ailleurs il avait également attiré l'attention du Conseil communal. Ce soir, Madame Marija Radic demande qu'on rappelle, ici, quelle était la réponse rapportée. Monsieur Cédric Fracheboud rappelle que la route est conforme à la législature et qu'un patrouilleur scolaire n'est pas envisageable, car l'endroit est trop éloigné du périmètre scolaire, et qu'un aménagement urbain global est prévu en 2019. La CE vote l'envoi d'une lettre à la Municipalité afin de rappeler les préoccupations de la Commission. Madame Vanessa Benitez offre de la rédiger.

6. Admission(s) / démission(s) / changement(s) de fonction

Aucun changement.

7. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)

La prochaine réunion aura lieu le 16 mai 2018 à 20h au Centre de quartier des Bossons.

8. Divers et propositions individuelles

Le collectif des Plaines-du-Loup invite les membres de la Commission à venir à la réunion du jeudi 15 mars à 19h30 à la Cabane des Bossons dans le cadre d'une séance publique pour la préparation de la Fête de quartier prévue du 15 au 17 juin 2018.

La séance est levée à : 21h30

Claudia Turcotte et Marija Radic
Membres de la Commission d'Etablissement

Lausanne, le 15 mars 2018

Lausanne, juin 2018/SEP+S/mtl

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 fax 021 315 60 04 cet@lausanne.ch
